

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 22

représentés : 15

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Délibération n°24-75

Service : Services Techniques

Affaire suivie par Corinne MICHEL

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRE D'AVENIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil départemental n°2022-04-0004 du 7 février 2022 relative aux Contrats Terre d'avenirs, et n°2022-4-004 du 12 décembre 2022 modifiant le règlement du Contrat Terre d'Avenir,

VU la délibération du Conseil départemental SP-2023-1-074 du 18 décembre 2023 approuvant le nouveau règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est éligible au Contrat Terre d'Avenir,

CONSIDERANT que dans le cadre du Contrat Terre d'Avenir, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois souhaite réaliser les opérations suivantes :

Opérations		Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel des opérations
ELEMENTAIRE ROMAIN ROLLAND	Agrandissement, réaménagement intérieur et mise en accessibilité de l'école et du restaurant scolaire	2024/2025	2 603 320 € HT
ELEMENTAIRE JEAN JAURES	Agrandissement, réaménagement intérieur, mise en accessibilité de l'école élémentaire et création d'un accueil de loisirs	2025	977 536 € HT
CREATION AIRES DE JEUX DANS DEUX PARCS URBAINS	Réalisation d'aires de jeux dans les parcs Pierre et de la Chataigneraie	2024/2025	702 608 € HT
			4 283 464 € HT

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 20 juin 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat terre d'avenirs, pour un montant total de 4 283 464 € HT et le programme d'opérations suivant :

Opérations		Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel des opérations	Montant sollicité de la subvention Contrat Terre d'Avenir
ELEMENTAIRE ROLLAND	Agrandissement, réaménagement intérieur et mise en accessibilité de l'école et du restaurant scolaire	2024/2025	2 603 320 € HT	1 301 660 €
ELEMENTAIRE JEAN JAURES	Agrandissement, réaménagement intérieur, mise en accessibilité de l'école élémentaire et création d'un accueil de loisirs	2025	977 536 € HT	488 768 €
CREATION AIRES DE JEUX DANS DEUX PARCS URBAINS	Réalisation d'aires de jeux dans les parcs Pierre et de la Chataigneraie	2024/2025	702 608 € HT	351 304 €
			4 283 464 € HT	2 141 732 €

SOLLICITE, pour la réalisation du programme d'opérations ci-dessus, l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 2 141 732 €.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

DECLARE respecter les critères « transition écologique » et « transition numérique » listés ci-après :

1. Biodiversité, paysage et protection des sols

- Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale ;
- Intégration de la protection des milieux naturels et des sols (dont les zones humides et le patrimoine arboré) et des continuités écologiques identifiées sur son territoire dans le nouveau PLU arrêté par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2024;
- Désimperméabilisation et végétalisation de la place du marché Saint Exupéry et de la cour de l'école maternelle de l'Etang, gestion de la récupération des eaux de pluie
- Labellisation de la commune à Villes et Villages Fleuris (4 Fleurs) ;
- Installation de nichoirs ;

2. Mobilité durable

- Mise en place du forfait mobilités durables pour les agents par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2024 ;

- Plan vélo communal interconnecté avec celui de Cœur d'Essonne Agglomération (liaisons intercommunales, stationnement vélos près de la gare et des bâtiments publics) ;
- Développement de cheminements vélos type « Chaussidou » ;
- 3. **Précarité énergétique / logement (sobriété et efficacité énergétique)**
 - Mise en place d'une fiscalité verte : exonération partielle de la taxe foncière pour la réalisation de travaux favorisant la transition écologique ;
 - Participation à l'OPAH via Cœur d'Essonne Agglomération ;
 - Création d'un service, avec un agent communal dédié, chargé de l'hygiène et la salubrité ;
 - Mise en place d'un permis de louer pour lutter contre le mal-logement ;
- 4. **Prévention des risques, pollution et santé humaines**
 - Mise en place d'un PCS ;
 - Réalisation périodique de diagnostics qualité de l'air dans les écoles ;
- 5. **Energie (approvisionnement en énergie renouvelable ou de récupération)**
 - Raccordement au réseau de chaleur des quartiers d'habitat collectif et des principaux bâtiments communaux ;
 - Délibération définissant des ZAENR géothermie, solaire et biomasse sur tout le territoire communal
 - Création d'une OAP dans le nouveau PLU visant à développer les ENR sur le territoire communal ;
 - Mise en place d'un schéma directeur immobilier et énergie : Achat d'un logiciel permettant la gestion active du patrimoine communal et le suivi d'indicateurs de performance énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux ;
- 6. **Déchets (exemplarité / territoire)**
 - Mise en place du tri sélectif dans tous les services ;
 - Création d'une amende pour lutter contre les dépôts sauvages ;
 - Tri des biodéchets à la cuisine centrale ;
- 7. **Sensibilisation / éducation / gouvernance**
 - Animation de la Fresque du climat pour l'ensemble des agents et des élus ;
 - Mise en place d'animations à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets ;
 - Signature avec Cœur d'Essonne Agglomération d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;
 - Réalisation d'un bilan bas-carbone et mise en place de groupes de travail chargés de proposer des actions de réduction de l'empreinte carbone liée à l'activité des services ;
- 8. **Télétravail et tiers-lieux :**
 - Mise en place du télétravail (2 jours maximum par semaine) permettant de réduire les déplacements avec une charte et un règlement intérieur ;
 - Création d'un poste d'animateur multimédia permettant d'intervenir auprès des publics les plus éloignés du numérique (en lien avec l'Espace France Service et le Pôle Seniors) ;
- 9. **Accessibilité WIFI espaces publics :**
 - 14 points d'accès WI-FI publics réalisés (+ 4 en projets pour 2024) ;
- 10. **E-administration**
 - Culture et spectacles : mise en place d'une billetterie pour les spectacles
 - Urbanisme : dématérialisation des autorisations d'urbanisme
 - Mise en place d'un portail de gestion de la relation au citoyen :
 - Écoles élémentaires + parents et élèves : portail d'échanges et d'informations sur les écoles

- Structures de la petite enfance : portail d'échanges et d'informations sur les crèches
- Services à la population : Réservation des activités et paiements + démarches

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;

S'ENGAGE :

- À fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- À ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
- À respecter le règlement financier départemental ;
- À respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000 €, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000 € ;
- À respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat ;
- À prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- À conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- Et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

SOLLICITE une dérogation auprès du Président du Conseil départemental pour initier les travaux dans les écoles dès les congés scolaires de l'été 2024 afin de ne pas nuire aux apprentissages scolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions au Département et à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

VOTE

Pour : 37
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

